

Le 4 novembre 2024

UNE CONVENTION POUR ACCOMPAGNER ET AMÉLIORER L'INCLUSION ET L'AUTONOMIE NUMÉRIQUE

L'éloignement du numérique représente un défi majeur pour la cohésion des territoires et la vie des habitants. En 2023, environ 25 % des Français se disaient peu ou pas à l'aise avec les outils numériques, un chiffre en augmentation par rapport à 2020. Dans le Loiret, comme dans d'autres départements, ce manque de maîtrise numérique se traduit par des difficultés à accéder pleinement aux services en ligne ou à utiliser les technologies au quotidien. Avec France Numérique Ensemble, l'État est pleinement investi pour coordonner la structuration du réseau des acteurs de l'inclusion numérique, et renforcer ainsi la visibilité des initiatives locales.



Dans le Loiret, l'État a beaucoup fait pour réduire la fracture numérique : 29 conseillers numériques, dont l'État a contribué à hauteur de 1 234 500 € depuis 2021, aident les citoyens à se familiariser aux outils numériques, et 22 France Services, dont l'État a aidé les porteurs à hauteur de 950 000 € en 2024, sans compter les contrats aidés, présents sur 51 sites afin d'aider les Loirétains dans leurs démarches administratives. En encourageant l'innovation sociale, en valorisant les projets exemplaires qui facilitent l'accès au numérique et réduisent les inégalités, France Numérique Ensemble s'incarne désormais dans une feuille de route partagée entre l'État, le Département du Loiret et Orléans Métropole, en faveur de l'inclusion numérique.

La feuille de route France Numérique Ensemble répond à un besoin crucial des Loirétains et du territoire du Loiret : réduire la fracture numérique et permettre à tous d'accéder aux opportunités offertes par le numérique. Un habitant sur six est en situation d'illectronisme dans le Loiret. Ce besoin est d'autant plus pressant que l'illectronisme touche particulièrement les populations les plus fragiles, accentuant les inégalités sociales et territoriales :

- les personnes âgées (plus de la moitié des personnes en situation d'illectronisme ont entre 56 et 65 ans) ;
- les personnes les moins diplômées (39 % des personnes peu ou pas diplômées) ;
- les personnes les plus modestes ;
- les habitants des zones rurales, notamment dans les zones à habitat très dispersé, où un habitant sur quatre est concerné.

Sous la gouvernance de la préfecture du Loiret, cette feuille de route co-portée par le Département du Loiret et Orléans Métropole, dont l'ingénierie est financée à hauteur de 48 500 € par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, vise à faire du Loiret un territoire où le numérique est accessible à tous et utilisé de manière responsable. Concrètement, cela signifie :

- un meilleur accès aux outils numériques : formations et ateliers numériques proposés aux habitants, quels que soient leur âge, leur situation géographique ou socio-économique, accès à des équipements informatiques à moindre coût, notamment grâce à des partenariats avec des entreprises ;
- un accompagnement personnalisé : points d'accueil numérique mis en place dans des lieux de proximité pour aider les habitants dans leurs démarches en ligne, accompagnement individuel proposé aux personnes en difficulté ;
- une sensibilisation aux enjeux du numérique : actions de sensibilisation aux dangers d'internet et aux bonnes pratiques auprès des jeunes et des parents, accent sur l'importance du numérique dans l'exercice des droits civiques et sociaux ;
- une transition numérique des entreprises locales : soutien aux entreprises locales pour les aider à s'adapter aux enjeux du numérique et à devenir plus compétitives.

Contacts presse :

- Département du Loiret : Cassandre Germain / cassandre.germain@loiret.fr / 02 38 25 43 93 / 06 37 99 23 20
- Orléans Métropole : Germain Fournier / germain.fournier@orleans-metropole.fr / 02 38 79 29 98 - 06 77 27 93 38
- Cabinet de la préfète, service régional de la communication interministérielle / pref-communication@loiret.gouv.fr / 02 38 81 40 35

Prenant la suite de la Stratégie pour un numérique inclusif, qui avait posé les bases d'une politique nationale, France Numérique Ensemble porte un objectif clair : permettre à tous les Français de développer leur culture numérique et de diversifier, en sécurité et en confiance, les usages qu'ils ont des services numériques.

Pour rappel, depuis cinq ans, Orléans Métropole et l'association Espace C2B#CRIFA 45 assurent respectivement le portage et la coordination d'un plan d'actions dans le cadre de la gouvernance locale métropolitaine du RES'O Inclusion numérique préfigurant France Numérique Ensemble. D'autres structures partenaires sont impliquées, la Fondation d'Orléans, France Travail, la CARSAT, la CPAM du Loiret, la CAF du Loiret, AG2R la Mondiale Région Centre-Val de Loire, le HUB-LO, le Département du Loiret, la Région Centre-Val de Loire et la Préfecture du Loiret. La gouvernance et les conditions de mise en œuvre du RES'O numérique sont encadrées dans une convention de partenariat, signée le 01/12/2021 et renouvelée le 4 novembre 2024, pour l'animation et la gestion d'un réseau d'inclusion numérique sur le territoire métropolitain.

L'utilisateur est le cœur de cible. C'est pourquoi le RES'O métropolitain soutient les acteurs de l'inclusion numérique en favorisant les actions concrètes par l'appui aux projets, leur professionnalisation, leur mise en relation, la veille sur les initiatives innovantes et le partage d'outils et de ressources pour la médiation numérique.

Par ailleurs, le Département du Loiret pilote, depuis février 2021, une politique d'inclusion numérique appelée « le Numérique pour tous les Loirétains ». Avec une offre d'ateliers gratuits déployés dans 53 communes, les 4 formateurs recrutés par le Département, assistés de services civiques, ont animé plus de 2 300 ateliers. Plus de 1 500 Loirétains ont suivi le parcours personnalisé visant à les rendre plus autonomes dans leurs usages numériques.

Contacts presse :

- Département du Loiret : Cassandra Germain / cassandra.germain@loiret.fr / 02 38 25 43 93 / 06 37 99 23 20
- Orléans Métropole : Germain Fournier / germain.fournier@orleans-metropole.fr / 02 38 79 29 98 - 06 77 27 93 38
- Cabinet de la préfète, service régional de la communication interministérielle / pref-communication@loiret.gouv.fr / 02 38 81 40 35